

# Commune de Cudrefin



## Rapport de la commission des Finances

Référence au **préavis No 67-2023** :  
**Crédit d'investissement – adaptation de l'informatique  
communale**

Membres de la commission :

Roland Pfister  
Romain Salzmann  
Arnaud Heiniger  
Didier Gattlen  
Sylvain Baumann

25 mai 2023

La commission des finances, représentée par MM. Roland Pfister, Romain Salzmann, Didier Gattlen, Arnaud Heiniger et Sylvain Baumann, ont pris connaissance, durant les séances du 8 mars et 8 mai 2023, du préavis n° 67-2023 intitulé : **Crédit d'investissement – adaptation de l'informatique communale.**

Le document nous a été présenté par M. Richard Emmenegger, syndic, M. Jean-François Millet, municipal, M. Florian Mettraux, boursier et Mme Anne-Marie Lager, secrétaire municipale. Lors de la première séance, nous avons eu l'occasion d'échanger avec MM Sascha Janson et Daniel Chevalier, de la société Ofisa, prestataire actuel de la commune au niveau informatique.

Le système informatique d'une commune ou d'une société en générale, représente l'élément central au niveau de la gestion comptable, planification des tâches et suivi du personnel. Il est également primordial au niveau de la sécurité des données, sujet très sensible depuis quelques années. Il est dès lors important de se doter d'un bon logiciel informatique afin d'optimiser la gestion communale dans de nombreux domaines.

L'acceptation du crédit d'investissement permettrait de remplacer la solution actuelle, BDI-Commune, quelque peu désuet, par les logiciels Abacus et Innosolvcity, en apportant les avantages non exhaustifs suivants :

- Meilleure transparence et efficacité dans la gestion des comptes, notamment dans la vérification des boucllements. La nouvelle solution offrirait ainsi une agilité optimale avec l'arrivée de MCH2 en proposant des rapports compréhensibles et transparents.
- Solution évolutive et indépendante du choix de l'intégrateur contrairement à BDI-Commune qui ne peut pas être géré par d'autres prestataires externes.
- Augmentation de la sécurité notamment avec la possibilité de gérer la base de données par un hébergement chez Swisscom.
- Structure ayant déjà fait ses preuves dans environ un demi-millier de communes suisses.
- Interface facilitée pour les utilisateurs, notamment avec des applications web pouvant être utilisées sur les mobiles.

Dans ses travaux d'analyse, la commune a eu l'occasion de comparer la solution avec le logiciel concurrent principal, à savoir Citizen, développé et intégré par la société T2i. Cette variante, bien qu'un peu moins chère à l'achat, a très vite démontré un gros surcoût au niveau de l'exploitation d'environ 20 kCHF par année. De plus cette solution est totalement fermée au niveau de l'intégrateur car c'est l'entreprise T2i qui l'a développée.

La meilleure opportunité à ce jour, réside dans l'installation d'Abacus et Innosolvcity par l'intégrateur déjà partenaire de la commune, à savoir Ofisa. Ce dernier détient déjà une très bonne connaissance du système actuel et des besoins de la commune, ce qui facilitera grandement la migration de données existantes vers le nouveau système.

En conclusion, et après étude du dossier, la commission des finances propose d'**accepter le crédit d'investissement – adaptation de l'informatique communale** du préavis N°67 - 2023 pour un montant de **160'000 CHF TTC.**

La commission des finances remercie Mme Anne-Marie Lagger, MM. Richard Emmenegger, Jean-François Millet et Florian Mettraux pour les informations et explications reçues lors des séances de commission.

Le 25.05.2023

Roland Pfister  
Conseiller communal



Sylvain Baumann  
Conseiller communal



Romain Salzmann  
Conseiller communal



Didier Gattlen  
Conseiller communal



Arnaud Heiniger  
Conseiller communal



